
Protéger les réfugiés Préserver la dignité humaine

Charte de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés*

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR,

- soucieuse de la protection des réfugiés** ainsi que du respect, de l'ouverture et de la tolérance vis-à-vis des personnes cherchant un accueil en Suisse,
- engagée dans la pleine application des droits fondamentaux et des droits de l'homme et dans le respect de la Convention de Genève sur les réfugiés,
- consciente des problèmes que posent l'exil, l'expulsion, comme la détresse et la xénophobie régnant dans le monde, et s'efforçant de contribuer à instaurer un monde plus solidaire,

se dote de la charte suivante :

Qui nous sommes

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) est l'organisation faitière, sur le plan national, des œuvres d'entraide actives dans l'aide aux réfugiés***. Elle dispose d'un secrétariat central.

L'OSAR est une organisation indépendante, apolitique et non-confessionnelle, qui s'engage juridiquement dans le domaine de l'asile et des réfugiés.

L'OSAR représente les intérêts des requérants d'asile, des réfugiés et ceux de l'Organisation, face à l'opinion publique, en politique et auprès des autorités. Elle s'engage pour que la Suisse applique une politique d'asile et des réfugiés équitable.

Ce que nous voulons

Nous nous engageons dans la société, la politique et auprès des autorités, afin

- que les personnes persécutées trouvent protection ;
- que l'accès à la procédure d'asile soit garanti et que les demandes fassent l'objet d'un examen attentif, dans le cadre d'une procédure loyale fondée sur les principes de l'Etat de droit ;
- que tout individu demandant l'asile en Suisse ait pleinement droit au respect et à la reconnaissance de sa dignité ;
- que dès le début de la procédure, la participation active des réfugiés à la vie sociale en Suisse, leur intégration, leur autonomie et leur capacité d'initiative soient favorisées et encouragées de manière ciblée ;
- que les requérants déboutés puissent retourner dans leur pays d'origine en toute sécurité et dignité.

Comment nous procédons

Nos actions sont déterminées par l'attention que nous portons à la dignité des requérants d'asile et des réfugiés, et par le respect de leurs droits fondamentaux et des droits de l'homme.

Nous défendons juridiquement la cause des requérants d'asile et des réfugiés. Nous identifions et influençons très tôt les changements d'ordre politique, économique et social ayant des répercussions dans les domaines de l'asile et des réfugiés et réagissons de manière appropriée.

Nous attachons de l'importance à notre professionnalisme et à notre crédibilité. Nous nous engageons avec détermination, de façon constructive et dans un souci d'objectivité en faveur des besoins des requérants d'asile et des réfugiés.

Nous soutenons les réfugiés dans leurs efforts pour agir de manière indépendante et se faire entendre du public. Nous prenons en compte dans notre travail l'expérience et le savoir des réfugiés.

Nous encourageons, au sein de la société, le dialogue avec les réfugiés et les requérants d'asile.

Nous fournissons des informations nuancées sur la politique de l'asile et la situation des personnes réfugiées en Suisse. Nous prenons position et permettons ainsi à la population de se tenir au courant. Nous sensibilisons la société aux revendications des réfugiés.

En Suisse comme à l'étranger, nous coopérons avec des organisations nationales et internationales dont les objectifs et les valeurs concourent, de manière directe ou non, à protéger les requérants d'asile et les réfugiés et à faire entendre leurs revendications.

Nous cultivons un dialogue constructif avec les autorités, propice à une collaboration loyale et fondée sur le respect. Ce faisant, nous gardons toujours à l'esprit notre rôle d'avocats.

Sur mandat de l'Etat, nous nous chargeons de tâches d'intérêt public, pour autant que nos objectifs et notre indépendance n'en souffrent pas.

Notre secrétariat central fournit des prestations à ses membres et aux autres milieux intéressés.

Nous nous définissons par rapport au personnel de notre secrétariat central comme un employeur conscient de ses responsabilités et offrant des conditions d'emploi et de travail modernes. Nous nous appuyons sur les compétences professionnelles et sociales élevées et sur l'engagement de nos collaboratrices et collaborateurs.

Nous nous finançons par des dons, des mandats et d'autres aides. Nous garantissons une gestion ciblée, économique, sérieuse et transparente des moyens qui nous sont accordés.

* Adoptée par l'Assemblée générale du 28 octobre 2002.

** Par « réfugiés », nous entendons ici aussi bien les réfugiés reconnus que toutes les personnes admises pour d'autres raisons, parce qu'elles ont besoin de notre protection.

*** Ont le statut de membres de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés : Caritas Suisse, L'entraide protestante (EPER), l'Organisation suisse d'entraide ouvrière (OSEO), la Croix-Rouge suisse (CRS) et l'Union suisse des comités d'entraide juive (USEJ). En outre, le Mouvement chrétien pour la paix (MCP), l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut, la Croix-Rouge du Liechtenstein, le Service social international de la Suisse (SSI) et l'Aide aux réfugiés du Liechtenstein sont membres associés de l'OSAR.